

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 MARS 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
03/4/15
DOSSIER N°6783**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT AU
SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Laurent DAULNY à Bertrand LABAR
Hélène FAIVRE à Thierry GAILLARD
Patrice FILLoux à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT AU
SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,*

VU le décret du 8 juillet 2024, article R 511-7-1 précisant qu'un membre doit être désigné par Département pour participer de aux sessions de la chambre départementale avec voix consultative ;
VU le rapport CD2025-03/4/15 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

De désigner M. Bertrand LABAR en tant que représentant du Département au sein de la Chambre d'agriculture de la Creuse afin de pouvoir participer de droit aux sessions de la chambre départementale



voix consultative.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET